



PREFET DE LOIR-ET-CHER

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **relative à l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de MER**

Par arrêté préfectoral du 05 novembre 2015, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque au lieu dit « Les Cents Planches », sur le territoire de la commune de MER, sera ouverte en mairie de MER **du lundi 23 novembre 2015 à 14h00 au mercredi 23 décembre 2015 à 17h00 inclus.**

Le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de la rubrique n°26 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis d'aménager.

**Demande de permis d'aménager** n° 041 136 15 C 0007 déposée par la SARL EREA INGENIERIE dont le siège social est situé 10 place de la République, 37 190 Azay-le-Rideau. La SARL est représentée par monsieur Lionel WAEBER.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M Roland LESSMEISTER conducteur de travaux dans l'armée de l'air en retraite, est nommé commissaire-enquêteur et M. Alain VAN KEYMEULEN officier de l'armée de terre à la retraite est nommé suppléant.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé à la mairie de MER où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://loir-et-cher.gouv.fr> Publications / publications légales/enquête publique

**Horaires d'ouverture de la mairie de MER :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de MER afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de MER, à l'attention du commissaire-enquêteur.

**En outre, celui-ci se tiendra à la disposition du public, à la mairie de MER. :**

- Lundi 23 novembre 2015 : de 14h00 à 17h00,
- Mardi 01 décembre 2015 : de 14h00 à 17h00,
- Jeudi 10 décembre 2015 : de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 23 décembre 2015 : de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de MER où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur.